



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENT 495.1-2017 ET 495.2-2017**

**Aux personnes intéressées par les projets
de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 495.1-2017 intitulé *Règlement 495.1-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 afin d'autoriser l'usage activité extractive dans certaines zones agricoles viables à certaines conditions.*
2. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 495.2-2017 intitulé *Règlement 495.2-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 afin d'agrandir une zone agricole à vocation particulière à proximité de la rivière Jacques-Cartier.*
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 2 mars 2017, à 18 h, à la salle du conseil du centre communautaire** sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

En lien avec le projet de règlement numéro 495.1-2017 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :

- l'introduction de l'usage activité extractive comme usage autorisé dans certaines zones agricoles viables identifiées au règlement de zonage numéro 496-2015.

En lien avec le projet de règlement numéro 495.2-2017 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :

- l'agrandissement de la zone agricole à vocation particulière existante à proximité de la rivière Jacques-Cartier, dans le secteur de la rue Alywin.



4. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 15 février 2017

JOCELYNE LALIBERTÉ
GREFFIÈRE